



Réunion C.A.

Lundi 2 janvier 2021 - 20 h – en visio

Présents :

Membres du CA présents : Christian Boissier, Jacques Allaume, Isabelle Bussenot, Marie-Claude Six, Philippe Chauveau, Karim Mohara, David Rougé

Claire Sarradel, directrice et Alba Serrano Léon, service civique

Membres du CA absents : Martial Elegbede, Gina Milliet, Jean-Luc Legros, Marc Lavonnier (excusé)

A l'ordre du jour :

Dossier contentieux avec la voisine

22 Décembre 2020 : Un courrier du cabinet de Me Catala (défenseur de Mme Ben Nadja) et réponse de Me Margnoux (défenseur des AM) nous demandait si les travaux avaient été faits salle Bernstein (114K€ de travaux + 14710€ réparation de préjudice).

16 janvier 2021 : rendez-vous avec M Bouche, maire adjoint de Saint-Cyprien (Christian, Claire et Marc).

Après exposé de l'historique du conflit, il est mis en exergue que ce dossier concerne principalement la Mairie de Toulouse, bailleur des locaux de l'association Les Ateliers Musicaux. M Bouche se propose d'être médiateur juridique dans ce conflit entre la plaignante, Mme Ben Nadja et l'association Les Ateliers Musicaux.

A ces fins, Claire fournira au maire adjoint les documents suivants :

- *les documents sur la non-conciliation initiale*
- *l'assignation en référé*
- *le pré rapport du cabinet Delhom dans lequel est référencé la présence de représentant de la Mairie (Mme Naon et Mme Larroque service juridique). Chiffrage des travaux d'insonorisation pour la salle Bernstein à 114 000 €*
- *le rapport de Venatech - évaluation du coût des travaux à 30 000 € (à minima).*
- *la demande de Maître Catala de décembre 2020.*

Selon le cabinet Venatech, les coûts des travaux demandés par le cabinet Delhom pour améliorer l'usage d'une unique salle sont disproportionnés. De plus il faudrait ajouter des travaux supplémentaires du sol et sous-sol de la salle.

20 janvier 2021: rendez-vous avec Me Margnoux (Christian, Claire, Marc)

Me Margnoux adresse un nouveau courrier à Me Catala lui indiquant que nous avons adressé ce problème à notre bailleur, la Mairie et courrier à la Mairie, lui enjoignant de faire réaliser les travaux estimés par le cabinet Delhom.

Dans trois semaines:

Un nouveau rendez-vous sera pris (février 2021) auprès de M. Bouche afin de faire le point sur la situation.

Déboucher sur une conciliation semble un objectif à viser, tout en nous permettant de poursuivre nos activités.

Nous comptons sur le soutien de M. Bouche pour cette affaire.

Question posée (Jacques) : N'y a-t-il pas conflit d'intérêt entre le cabinet Catala (cabinet qui défend les intérêts de la Mairie par ailleurs) et La Mairie (visée par le conflit présent, par le cabinet Catala) ? → le sujet a été soulevé par M. Bouche lui-même lors du rv du 16 janvier et il s'agit d'une affaire entre la Mairie et le cabinet de Me Catala.

Subventions exceptionnelles et perspectives de subventions

Au titre du fonds d'urgence **acteurs culturels 2020**, une aide exceptionnelle a été accordée à l'école de musique par **Toulouse Métropole** : il a été versé la somme de 15 692€ pour faire face aux pertes/ frais/ manque à gagner durant la fermeture de l'école (Premier confinement).

Un dossier fond d'aide COVID a été adressé au Conseil Départemental. Le dossier sera examiné en commission vers le 15 février 2021.

Point inscriptions / désinscriptions / demandes de remboursement

A ce jour il y a eu 17 abandons à l'école (coût : 6 900 €).

L'importance des demandes de remboursement sera à évaluer avec notre experte-comptable Laurence Bertrand.

Autorisations d'ouverture et couvre-feu

Pour les cours de musique, l'école peut accueillir les élèves mineurs.

Les cours enfants en présence peuvent être assurés au-delà de 18 h, heure du couvre-feu.

Une attestation dérogatoire de déplacement est fournie par l'école.

L'école est fermée pour tous les élèves adultes.

Chorales enfants et adultes

Le chant choral enfants n'étant pas du chant lyrique, celui-ci est maintenu. Le décret du 29 octobre consolidé paru au JORF interdit la seule pratique du chant lyrique. Le chant choral adultes ne peut toujours pas être dispensé dans les locaux de l'école à ce jour.

Encaissements des chèques adhérents du 15 janvier 2021

Nous allons reporter l'encaissement des chèques du 15 janvier ultérieurement.

Montant global des chèques : 46 000 € pour les cours enfants et cours particuliers, 9 507 € pour les orchestres adultes.

Au premier trimestre, tous les cours qui n'ont pas été assurés seront remboursés à une hauteur qui sera définie (frais fixes de l'école). Le remboursement, avec l'analyse au cas par cas, nécessitera un certain délai de traitement.

Au deuxième trimestre, des substitutions de cours et des rattrapages pourront être proposés en fonction de ce qui sera possible : stages, initiatives personnelles.

Les cours assurés en visio ne pourront faire l'objet de remboursement ou dédommagement.

Pérennité des orchestres (rattrapages et projets)

« Garder l'envie de jouer ensemble avec un objectif » est primordial pour stabiliser et maintenir les groupes de l'école actuellement.

Christian Boissier, le président de l'association, fait quelques propositions pour tenter de relancer l'activité des orchestres qui est à l'arrêt depuis quelques mois.

- préparer un enregistrement: travail individuel avant de se réunir dans des lieux possibles (box ou lieux privés)
- travail en petits effectifs
- avoir accès à des lieux de répétition: l'école « La Prairie » dispose de plusieurs salles dont une avec piano (vétuste et pas accordé).

Réservation a été faite par Claire de la salle Lalande (Mairie) pour les 10 et 11 avril 2021 de 7 h à 23 h.
(Bakhtali a réservé le dimanche 11 avril pour une journée de répétition.

L'avis des enseignants concernés sera sollicité pour la faisabilité technique, pédagogique, matérielle de ces projets.

Un budget sera alloué aux fins de pouvoir mettre en place des projets (avis favorable du CA).

Claire coordonnera toute demande/ initiative des enseignants et sondera les adhérents des groupes sur ces sujets.

Stage de rattrapage (FM, flûte, chorale enfants, orchestre enfants aux vacances de février)

Trois jours de stage ont été proposés les 15, 16 et 17 février 2021 pour les enfants.

Les trois journées doivent réunir un minimum d'élèves pour être organisées.

Claire et Alba donneront toute information aux intervenants/ élèves en temps voulu.

Devant l'incertitude de la possibilité d'organiser ce stage pendant les vacances de février, celui-ci a été repoussé aux vacances d'avril.

Fait le 25 janvier 2021, la secrétaire de l'association, Marie-Claude Six